

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 JUIN 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 38  
Nb. de représentés : 4  
Nb. d'absents : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er Adjoint.

**AFFAIRE N° 33/1550 :**

Centre-Ville (ZAC du Mail) - Démolition des constructions sises sur les parcelles cadastrées section DV n°110 - n°108 - n°109 - n°227 - Autorisation à donner à la SIDR le concessionnaire

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame GUIEN Marie Claire), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphane).

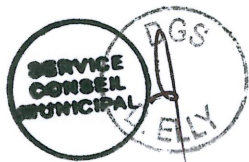
**ABSENTS :**

MM. FONTAINE Michel, TIONOHOUE Sabrina, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, RAYMOND Edmée, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 28 juin 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2024.



Accusé de réception en préfecture  
974-218740164-20240625-33-1550-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

**Affaire n°33/1550 : Centre-Ville (ZAC du Mail) - Démolition des constructions sises sur les parcelles cadastrées section DV n°110 - n°108 - n°109 - n°227 - Autorisation à donner à la SIDR le concessionnaire.**

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée que la Commune de Saint-Pierre a concédé à la SIDR la réalisation de l'opération d'aménagement « ZAC du Mail », par Convention Public d'Aménagement signé le 27 juin 2003 et reçu en préfecture le 25 juillet 2003 et modifiée par avenants subséquents.

Afin de permettre à l'aménageur, la SIDR de passer à la phase opérationnelle du programme prévisionnel des travaux envisagés sur les terrains communaux le long des berges de la Rivière d'Abord, il est nécessaire de procéder à la démolition des bâtiments existants sur les fonciers ci-après :

Références cadastrales Sections :	Surfaces cadastrales	Bâti	Adresses	Propriétaire
DV n°110	945 m <sup>2</sup>	Bâti	9 Rue Gabriel Dejean (97410)	Commune de Saint-Pierre
DV n°108	340 m <sup>2</sup>	Bâti	5 Rue Gabriel Dejean (97410)	Commune de Saint-Pierre
DV n°109	880 m <sup>2</sup>	Bâti	7 Rue Gabriel Dejean (97410)	Commune de Saint-Pierre
DV n°227	948 m <sup>2</sup>	Bâti	3 Rue Gabriel Dejean (97410)	Commune de Saint-Pierre

Ces travaux s'inscriront dans la continuité de la construction du Centre Administratif et permettront d'ouvrir la ville sur le plan d'eau de la Rivière d'Abord.

**Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'AUTORISER la SIDR (concessionnaire de la ZAC du Mail) à engager la démolition de l'ensemble des constructions, sises sur les emprises communales cadastrées section DV n°110 – n°108 – n°109 – n°227 susvisées, ce, dans le cadre de l'aménagement des berges de la Rivière d'Abord.**
- **DE L'AUTORISER à SIGNER tous documents liés au suivi de cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20240625-33-1550-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024